

### **Art. 1 : Objet du concours**

Animé par sa volonté de sensibiliser les futurs acteurs de la communication sur le sujet du handicap en entreprise, le cabinet de conseil Atouts & Handicap a initié la première édition du Prix Com'Handicap, le premier Prix inter-écoles et universités sur le handicap en entreprise. Les participants sont invités à présenter une campagne de communication interne globale pour deux entreprises « clientes ».

Les étudiants s'engagent à créer une campagne de communication globale dans le respect de la politique handicap et des problématiques de l'entreprise « cliente » qui leur sera attribuée.

### **Art. 2 : Conditions de participation**

#### **2.1 - Participants – Le Prix Com'Handicap est ouvert aux étudiants des écoles partenaires de l'événement :**

Les étudiants peuvent concourir par équipe de 3 à 5 au maximum.

#### **2.2 - Critères d'éligibilité**

- Être étudiant et inscrit pour l'année 2022-2023 dans une école ou université partenaire
- Chaque projet ne peut faire l'objet que d'un seul dossier de candidature
- Un candidat ne peut déposer qu'un seul dossier
- Le(s) candidat(s) s'engage(nt) sur l'honneur à avoir obtenu l'ensemble des informations relatives à leur projet dans le respect des lois et règlements, de la jurisprudence et de la déontologie
- Le(s) candidat(s) s'engage(nt) à respecter les délais impartis
- La qualité orthographique est un critère impératif de sélection des dossiers. Son non-respect entrainera la disqualification du dossier et de son ou ses candidats.

### **Art 3 : Information, inscription, retrait, suivi, accompagnement et dépôt du dossier de candidature**

#### **3.1 - Informations et suivi**

Erwan Le Saux  
Directeur Général d'Atouts & Handicap  
06.13.42.42.42 / [elesaux@atouts-handicap.com](mailto:elesaux@atouts-handicap.com)

#### **3.2 - Modalités**

- Etape 1 : L'inscription des écoles s'effectue obligatoirement via un formulaire dédié qui sera mis en ligne du 18 juillet jusqu'au 10 novembre 2022 sur le média talenteo.fr.
- Etape 2 : envoi des dossiers à l'organisation par mail à [elesaux@atouts-handicap.com](mailto:elesaux@atouts-handicap.com) au plus tard le dimanche 26 mars 2023 à minuit.
  - o Le dossier de candidature est à renvoyer au format PDF.

o Des documents complémentaires (annexes) peuvent être ajoutés au dossier (affiches, logo, vidéo.)

### **3.3 – Planning général**

18 juillet 2022 : ouverture des inscriptions des écoles sur le média talenteo.fr  
10 novembre 2022 : date limite d'inscription des écoles sur le média talenteo.fr  
16 novembre : ouverture des inscriptions des étudiants en mini agences sur le média talenteo.fr  
31 décembre 2022 : date limite d'inscription des étudiants (en mini agence) sur le media talenteo.fr  
7 mars 2023 : lancement du Prix  
23 mars 2023 à minuit : transmission des visuels de campagne nécessaires aux Prix du Public  
26 mars 2023 à minuit : date limite de réception des dossiers  
24 mars au 4 avril 2023 : votes des internautes pour les Prix du Public  
27 mars au 5 avril 2023 : études des projets par les membres du jury pour les Prix du Jury  
6 avril 2023 : Remise des Prix

## **Art 4 : Validation des dossiers de candidature et jury**

### **4.1 – Validation des dossiers**

La validation des dossiers et la vérification des conditions d'éligibilité sont réalisées par les organisateurs du concours, et s'effectueront dans la semaine suivant la clôture de dépôt des dossiers de candidature.

### **4.2 – Présentation au jury et composition du jury**

Les projets seront étudiés par les membres du jury entre le 27 mars et le 5 avril 2023. Le jury retiendra les dossiers sur des critères de cohérence, de pertinence et d'originalité ainsi que sur la qualité de la campagne. La sélection pourra couvrir en totalité ou seulement partiellement les catégories proposées. Les projets seront présentés à l'oral par les candidats devant le jury à l'occasion de la Remise des Prix (6 avril 2023). Ils disposeront de 5 mn chacun pour une présentation libre de leur projet, avec la possibilité de s'appuyer sur le support de leur choix (diaporama, vidéo, maquette, etc.). Le jury sera présidé par des acteurs du handicap en entreprise.

### **4.3 – Présentation au public et aux entreprises partenaires**

Les projets seront présentés au public et aux entreprises partenaires entre le 24 mars au 4 avril 2023 à travers la publication sur le média talenteo.fr des visuels de campagne et présentations de projets. Le public et les partenaires seront amenés à voter, directement sur le média, pour leur visuel de campagnes favoris.

### **4.3 – Validité des délibérations**

Le jury délibère à la majorité absolue. Le jury est souverain dans les délibérations et attributions des prix. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante. En cas d'insuffisance du nombre de projets ou de défaut de projets répondant aux critères d'évaluation, le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix.

## **Art 5 : Le contenu du projet Les candidats doivent bâtir un projet dans lequel apparaitront in fine les rubriques suivantes :**

- 1) Sommaire
- 2) Présentation du ou des porteurs de projet

- 3) Choix de la thématique
- 4) Introduction
- 5) Problématique
- 6) Le projet et sa stratégie
- 7) Le plan d'action : mise en place opérationnelle
- 8) Budget et Business Plan détaillé
- 9) Conclusion

#### **Art 6 : Choix des lauréats**

Les critères d'évaluation des projets et de sélection des lauréats sont :

- La qualité de la présentation écrite et orale
- L'originalité de la campagne
- La création d'une campagne de communication globale
  - Nom
  - Affiche
  - Logo
  - Concept digital
  - Concept événementiel
- La bonne compréhension de la politique handicap de l'entreprise « cliente »
- Le respect de la problématique de l'entreprise « cliente »
- La cohérence et l'argumentation d'ensemble du projet
- La présentation orale lors de la Remise des Prix

#### **Art 7 : Dotation du concours**

Les dotations concernent l'ensemble des projets reçus par le jury. L'organisation se réserve le droit de ne pas délivrer de Prix. Les dotations sont réparties entre les Prix du Jury (un par entreprise cliente) et les Prix du Public (un par entreprise cliente).

- Les Prix du Jury récompenseront une équipe par entreprise « cliente ». Ces deux groupes seront récompensés par 1 tablette graphique par membre, un déploiement des campagnes lauréates (tout ou partie et sans engagement) et une mise en avant sur les réseaux sociaux et dans les médias partenaires de l'évènement.
- Les Prix du Public récompenseront une équipe par entreprise « cliente ». Les dotations seront un kit Café Joyeux par membre.

#### **Art 8 : Manifestation de remise des prix**

La remise des prix donnera lieu à une manifestation en présentiel ou en distanciel en fonction de la situation sanitaire. La tenue de cet événement en présentiel ou en distanciel est prévue le 6 mars 2023. Chaque équipe participant au concours s'engage à être représentée lors de cette manifestation par au moins un de ses membres.

#### **Art 9 : Acceptation du règlement**

Le fait de participer au concours implique, de la part des candidats, l'acceptation sans restriction du présent règlement. L'organisation se réserve le droit de suspendre l'attribution de dotations, de demander la restitution des dotations attribuées en cas de manquement au présent règlement. Par

ailleurs, en cas de manquements ou atteintes graves au règlement, l'organisation se réserve le droit de prendre l'ensemble des dispositions nécessaires.

**Art 10 : Droits de propriété intellectuelle**

Les droits de propriété intellectuelle, artistique ou industrielle auxquels pourrait donner lieu le projet ou la création, la conception ou l'invention contenue dans le dossier de candidature restent la propriété exclusive et totale des candidats. Les entreprises « clientes » se réservent le droit d'utiliser les campagnes de communication en interne des étudiants ayant remporté un des Prix.

**Art 11 : Publicité, Promotion et Droit à l'image**

Du seul fait de leur participation à ce Prix, les étudiants autorisent les organisateurs à utiliser leurs noms, prénoms et descriptif de leurs projets, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que leur participation. Tous les candidats participants à l'édition 2023 s'engagent à renoncer à leur droit à l'image pour toute communication (print, web, TV/radio) liée à l'événement Prix Com'Handicap.

Fait à Paris le 8 juillet 2022.